

**ŒUVRES DE MUTUALITE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS ASSIMILES DU MAROC**



**" O.M.F.A.M "**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**(Séance Publique)**

**N° 01/2026**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET  
IMPRIMES AU PROFIT DE LA MUTUELLE OMFAM**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**Date limite de dépôt du dossier technique (catalogues et les échantillons) : le 12 Mai 2026 à 10 heures.**

**Date de clôture des offres : le 12 Mai 2026 à 10 heures.**

**Date d'ouverture des offres : le 12 Mai 2026 à 10 heures.**



**MUTUELLE OMFAM**

**Département de la Logistique**

**Service des Approvisionnements et des Marchés**

## **DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

- I – Règlement de la consultation**
- II – Cahier des Prescriptions Spéciales**
- III - Cahier des Prescriptions Techniques**
- IV - Modèle de l'acte d'engagement**
- V - Modèle de la déclaration sur l'honneur**

## SOMMAIRE :

I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	05
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du règlement de la consultation .....	06
Article 2 <sup>er</sup> : Répartition en lots.....	06
Article 3 : Maître d'ouvrage .....	06
Article 4 : Conditions requises des candidats .....	06
Article 5 : Composition du dossier d'appel d'offres .....	06
Article 6 Retrait des dossiers d'appel d'offres.....	06
Article 7 Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des candidats et pièces .....	06
Article 8 Contenu et présentation des dossiers des candidats .....	08
Article 9 Dépôt des plis des concurrents .....	08
Article 10 Retrait des plis .....	09
Article 11 Modification dans le dossier d'appel d'offres .....	09
Article 12 : Information des concurrents et demande des éclaircissement complémentaires.....	09
Article 13 : Délai de validité des offres .....	09
Article 14 : Cautionnement .....	09
Article 15 : Echantillons .....	09
Article 16 : Critère de jugement des offres .....	09
II – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES .....	11
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du marché .....	12
Article 2 : Pièces constitutives du marché.....	12
Article 3 : Textes réglementaires .....	12
Article 4 : Variation des prix et commandes supplémentaires .....	12
Article 5 : Impôts, droits et taxes .....	12
Article 6 : Cautionnement définitif .....	13
Article 7 : Conditions de livraison et de réception .....	13
Article 8 : Délai d'exécution et pénalités .....	13
Article 9 : Conditions de garantie .....	13
Article 10 : Résiliation et Exclusion des marchés .....	13
Article 11 : Redressement et liquidation judiciaires et décès .....	14
Article 12 : Nantissement .....	14
Article 13 : Domiciliation .....	14
Article 14 : Règlement des contestations .....	14
Article 15 : Paiement des factures.....	14
Article 16 : Prix du marché .....	14

III – CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....	15
Descriptif technique .....	16
IV – MODELE DES BORDEREAUX DES PRIX.....	18
Modèle des bordereaux des prix .....	19
V – MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT .....	22
Acte d'engagement .....	23
VI – MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR .....	24
Déclaration sur l'honneur .....	25
VII – AVIS AUX JOURNAUX .....	26



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département de la logistique**  
**Service des Approvisionnements et Marchés**

## **I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU**

**ET IMPRIMES**

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet du règlement de la consultation**

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°01/2026 ayant pour objet l'approvisionnement des services de la mutuelle **OMFAM** en fournitures informatique, fournitures de bureau et imprimés en trois lots répartie et aussi en articles séparés, est passé conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle **OMFAM** tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle **OMFAM**.

## **Article 2 : Répartition en lots**

Le présent appel d'offres concerne un marché en trois lots séparés à savoir :

LOT 1 : Fournitures informatique

LOT 2 : Fournitures de bureau

LOT 3 : Les imprimés

## **Article 3 : Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage du marché objet du présent appel d'offres est les Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc dénommée ci-après Mutuelle OMFAM représentées par le Président de son Conseil d'Administration.

## **Article 4 : Conditions requises des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de la Mutuelle OMFAM, peuvent valablement participer et être attributaires des marchés passés avec la Mutuelle, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement, les personnes physiques ou morales, qui :

- justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière ;
- sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- les personnes en liquidation judiciaire ;
- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 75 du règlement de la Mutuelle OMFAM.
- les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

## **Article 5 : Composition du dossier d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement de la Mutuelle OMFAM, le dossier d'appel d'offres comprend :

1. copie de l'avis de l'appel d'offres;
2. un exemplaire du cahier de prescriptions spéciales ;
3. le modèle de l'acte d'engagement ;
4. le bordereau des prix – détail estimatif ;
5. le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
6. le présent règlement de la consultation ;

## **ARTICLE 6: Retrait des dossiers d'Appel d'Offres**

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du chef de service approvisionnement & Marchés sis à N° 113 Avenue Mes sultan, Etage 6, appartement N°12, CASABLANCA; jusqu'à la date de clôture des offres et au site web de la Mutuelle OMFAM [www.omfam.org](http://www.omfam.org) rubrique Appel d'offres).

## **Article 7: Liste des pièces Justifiant les capacités et les qualités des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de la Mutuelle OMFAM, les pièces à fournir par les concurrents sont :

### **A. Le dossier administratif comprend :**

1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres:

a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 21 règlement de la Mutuelle OMFAM.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

2 - Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 35 du règlement de la Mutuelle OMFAM:

a- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

§ Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;

§ Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

§ L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;

c- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 19 du règlement de la Mutuelle OMFAM ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 Février 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d- le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

e- l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

f- Une attestation d'assurance couvrant les risques découlant de l'exercice de son activité professionnelle dans le cadre de l'exécution du marché ;

## **B. Le dossier technique:**

a – une note indiquant les moyens humains et techniques du candidat, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b – les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

## **II- Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :**

1- Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et additif le cas échéant et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 20 du règlement de la Mutuelle OMFAM, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché;

2- S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière.

Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 19 du règlement de la Mutuelle OMFAM ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 Février 1972) relatif au régime de sécurité sociale

assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

### **C – Pièces complémentaires :**

Le cahier des prescriptions spéciales (CPS et CPT) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;

Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

### **D – Offre Financière :**

- L'acte d'engagement conforme au modèle ci-après (MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT) ;
- Le bordereau des prix – détail estimatif conforme au modèle ci-après (MODELE DU BORDEREAU DES PRIX)

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en lettres.

### **C – Offre technique :**

- La liste de colisage des échantillons mentionnant le délai de livraison
- Les échantillons (voir article 15)

## **Article 8 : Contenu et présentation des dossiers des concurrents**

### **1 – Contenu des dossiers :**

Conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de la Mutuelle OMFAM, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté comprenant :

- Le dossier administratif précité ;
- Le dossier technique précité ;
- Les pièces complémentaires précitées ;
- L'offre financière précitée ;
- L'offre technique précitée.

### **NB : l'offre financière de chaque lot doit être présentée dans une enveloppe séparée portant de façon apparente le numéro, l'objet d'Appel d'offres et le numéro du lot**

### **2 – Présentation des dossiers des concurrents:**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement de la Mutuelle OMFAM, les dossiers des concurrents présentés seront mis dans un pli cacheté portant :

Le nom et l'adresse du concurrent;

L'objet du marché et l'indication des lots;

La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;

### **L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres".**

### **Ce pli contient trois enveloppes :**

**La première enveloppe** comprend le **dossier administratif, le dossier technique et les pièces complémentaires** du concurrent. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**dossiers administratif, technique et pièces complémentaires**" ;

**La deuxième enveloppe** comprend **l'offre financière** du concurrent. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**offre financière**".

**La troisième enveloppe** comprend **l'offre technique** du concurrent. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**offre technique**".

### **Article 9 : Dépôt des plis des concurrents**

Les plis sont, au choix du concurrent :

**Soit déposés**, contre récépissé, au bureau d'ordre au Siège De La Mutuelle sis à 21 Rue Halab Mers Sultan casablanca ;

**Soit envoyés**, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

**Soit remis**, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, **et avant l'ouverture des plis**.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance, d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par la Mutuelle OMFAM dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur les plis remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture selon les conditions prévues à l'article 31 du règlement la Mutuelle OMFAM.

### **Article 10 : Retrait des plis**

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement la Mutuelle OMFAM, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par la Mutuelle " OMFAM " dans le registre spécial visé à l'article 9 ci-dessus.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 9 ci-dessus.

### **Article 11 : Modification dans le dossier d'appel d'offres**

La Mutuelle OMFAM peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour quelque motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un concurrent, modifier par voie d'amendement, le dossier d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article 14 § 7 du règlement précité. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Pour donner aux concurrents le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la Mutuelle OMFAM a toute latitude pour reculer la date limite de dépôt des offres. Ce report sera publié conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement précité.

### **Article 12 : Information des concurrents et demande des éclaircissements**

Tout concurrent peut demander à l'Administration de la Mutuelle, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient à la Mutuelle au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

L'Administration de la Mutuelle doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par l'Administration de la Mutuelle à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le site web de la Mutuelle et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par l'Administration de la Mutuelle doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

### **Article 13 : Délai de validité des offres**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, l'Administration de la Mutuelle saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'elle fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Mutuelle, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

### **Article 14 : Cautionnement provisoire**

Conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement de la Mutuelle OMFAM, les cautionnements provisoires sont comme suit:

\* **Lot n°1** (FOURNITURES INFORMATIQUE) : CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH)

\* **Lot n°2** (FOURNITURES DE BUREAU) : CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00DH)

\* **Lot n°3** (IMPRIMES : TROIS MILLE DIRHAMS (3.000,00 DH))

### **Article 15 : Echantillons**

Offre techniques complets comportant tous les détails (**les références de l'article, le nom de la marque, les références du fabricant, le délai de livraison etc...**) **doivent parvenir** auprès du au bureau d'ordre au Siège De La Mutuelle sis a 21 Rue Halab Mers Sultan CASABLANCA **au plus tard le 12 Mai 2026 à 10 heures**, Les articles ne respectant pas cette condition ne seront par retenus.

Les échantillons – s'ils ne sont pas utilisés - seront restitués **sur demande** à leur dépositaire dans un délai de **TRENTE (30) jours, à compter de la date d'ouverture des plis**. Passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

### **Article 16 : Critère de jugement des offres**

Les offres sont examinées sur la base de l'ensemble des articles proposés par le soumissionnaire, de l'appréciation de la commission technique et de l'offre financière telle que fixée ci-après, celles ne répondant pas aux exigences du cahier des prescriptions techniques des articles seront rejetées.

#### **Evaluation technique du LOT N° 1 :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci après :

- Conformité de la marque et du conditionnement proposée sur 80 points répartis comme suit :

* Conformité de la marque et du conditionnement du produit proposé au descriptif technique	50 points;
* Nombre d'attestations de référence en lien avec le domaine de la prestation à raison de 5 points par attestation	30 points;
- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :	
* un délai inférieur ou égal à 15 jours	20 points;
* un délai Supérieur à 15 jours	15 points;
* un délai Supérieur à 20 jours	10 points;
* un délai Supérieur à 30 jours	05 points;

#### **Evaluation technique Des LOTS N° 2 et 3 :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Conformité de la qualité de la marque proposée sur 80 points répartis comme suit :

* notoriété de la marque proposée sur le marché	30 points;
* Nombre d'attestations de référence en lien avec le domaine de la prestation à raison de 5 points par attestation	20 points;
* conformité du produit proposé et de son conditionnement avec le descriptif technique	30 points;

- délai de livraison proposé sur 20 points réparti comme suit :

* un délai inférieur ou égal à 15 jours	20 points;
* un délai Supérieur à 15 jours	15 points;
* un délai Supérieur à 20 jours	10 points;
* un délai Supérieur à 30 jours	05 points;

#### **Evaluation financière :**

Une **note finale "N"** sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = \frac{\text{Offre financière la moins disante des candidats retenus par article}}{\text{Offre financière présentée par article}} \times T$$

A l'issue de cette phase, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note "N" la plus élevée.

**La Mutuelle "O.M.F.A.M" :**

**LU ET ACCEPTE PAR :**

Casablanca le .....



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département de la logistique**  
**Service des Approvisionnements et Marchés**

## **II - CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU**

**ET IMPRIMES**

## **Article 1er : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement des services de la mutuelle **OMFAM** en fournitures informatique, fournitures de bureau et imprimés en trois lots réparti en articles séparés, Il est établi en vertu des dispositions de l'article 12 et 13 du règlement de la mutuelle OMFAM.

Il est passé entre les soussignés :

Les Œuvres de Mutualités des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc dénommées Mutuelle OMFAM, société mutualiste régie par le Dahir n° 1-57-187 du 28 jourada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité, ayant son siège social sis, 21 Rue Halab, Mers-Sultan, CASABLANCA; représentées par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Aziz ALAMI en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

d'une part ;

ET :

La Société «.....», sise ..... Société  
..... au Capital de ..... DHS - Faisant élection de domicile à l'adresse ci-dessus.

Inscrite au Registre de Commerce sous n° ....., affiliée à la C.N.S.S sous n°....., représentée par Mr  
..... agissant au nom et pour le compte de ladite Société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés .

d'autre part ;

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le titulaire s'engage à fournir les prestations qui lui sont confiés par la Mutuelle OMFAM aux conditions précisées dans son acte d'engagement daté du ..... et dans le présent Cahier des Prescriptions Spéciales et le bordereau des prix ci- joint.

## **Article 2 : Pièces constitutives du marché**

Les obligations du titulaire pour l'exécution des prestations du présent marché, résultent de l'ensemble des documents suivants :

- 1° - l'acte d'engagement ;
- 2° - le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- 3° - le cahier des prescriptions techniques ;
- 4° -le bordereau des prix et détail estimatif ;

En cas de contradiction entre ces documents, les prescriptions du document portant le numéro le moins élevé primeront.

## **Article 3 : Textes réglementaires**

Le titulaire sera soumis aux textes réglementaires en vigueur, notamment :

- le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM.

## **Article 4 : Variation des prix**

Les prix figurant au présent Marché sont fermes et non révisables, le titulaire renonce expressément à toute révision de prix.

## **Article 5 : Impôts, droits et taxes**

Les impôts, droits et taxes de toute nature auxquels donne lieu ce marché sont à la charge du titulaire.

Le titulaire acquittera les droits auxquels donnera lieu le timbre et s'il y a lieu, l'enregistrement du marché tel que ces droits, résultent des lois et règlement en vigueur

### **Article 6 : Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, arrondi à la dizaine de dirhams supérieure, délivré dans un délai de VINGT (20) jours, à partir de la notification du marché. Si le titulaire ne respecte pas ses engagements, le cautionnement sera mis au paiement de plein droit après mise en demeure.

### **Article 7 : Conditions de livraison et de réception**

Les différentes livraisons doivent être effectuées directement au service gestion du stock de la Mutuelle "O.M.F.A.M" conformément à ses instructions.

L'emballage doit être fait avec le soin approprié à la nature des marchandises et au mode de transport.

La livraison de fournitures sera effectuée, par le titulaire à ses frais et sous sa seule responsabilité ; l'enlèvement et le remplacement des fournitures reconnues non conformes incombent également au fournisseur.

Les fournitures livrées au service gestion du stock doivent être conformes aux échantillons fournis. A défaut la marchandise en question sera restituée à l'expéditeur à ses charges et frais.

### **Article 8 : Délai d'exécution et pénalités**

Le délai d'exécution est fixé à 15 jours, il prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les livraisons.

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison de la totalité des fournitures, objet du présent marché dans le délai fixé ci-dessus ; il lui sera appliqué une pénalité par jour de retard égale à ZERO VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (0,50%) du montant total des fournitures livrée hors délais jusqu'à la date de la dernière livraison.

La pénalité pourra de plein droit et sans mise en demeure préalable et sera retenue d'office sur les sommes dues au fournisseur.

Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées, ne saurait en aucun cas dépasser LE DIXIEME (1/10<sup>ème</sup>) du montant total du marché.

Si après livraison il s'avère que tout ou partie des fournitures est défectueux ou non conforme aux spécifications techniques définies au cahier des charges, il sera appliqué une pénalité complémentaire, sans préjudice des autres actions en garantie ou en responsabilité que le maître d'ouvrage pourrait exercer. Une pénalité forfaitaire de **ZERO VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (0,50 %)** du montant des fournitures non conformes ou défectueuses sera appliquée par jour calendaire suivant la notification du constat jusqu'à la date de leur remplacement ou de leur mise en conformité effective.

Cette pénalité court de plein droit, sans mise en demeure préalable, et peut être prélevée d'office sur les sommes restant dues au fournisseur ou, à défaut, facturée directement, Le cumul des pénalités au titre du présent article ne pourra excéder LE DIXIEME (1/10<sup>ème</sup>) du montant total du marché.

### **Article 9 : Conditions de garantie**

Le délai de garantie est fixé à (12) mois à partir de la date de réception de la marchandise.

Toute fourniture reconnue défectueuse sera remplacée gratuitement par les soins du fournisseur.

### **Article 10 : Résiliation - Exclusion des marchés :**

En plus des cas prévus par le Cahier des Prescriptions spéciales, le présent marché pourra être résilié par la Mutuelle OMFAM aux torts du titulaire après mise en demeure par lettre recommandée et dans les cas suivants.

1. Acte frauduleux portant sur la nature, la qualité de la prestation, objet du présent marché.
2. Manquement aux obligations qui découlent de la législation du travail et de la réglementation sociale.

La résiliation du marché ne fait obstacle ni à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée à l'encontre du titulaire en raison de ses fautes ou infractions, ni à son exclusion de toutes participations aux marchés lancés par la Mutuelle OMFAM sans limitation de durée. Tous les cas prévus par le Cahier des Prescriptions spéciales.

#### **Article 11 : Redressement et liquidation judiciaires et décès**

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ou décès du titulaire, le marché sera résilié de plein droit, sans indemnité. Toutefois, la Mutuelle OMFAM peut consentir la continuation de l'exécution du marché par les héritiers du défunt et sous présentation d'une autorisation spéciale délivrée par l'autorité compétente pour les personnes en redressement judiciaire.

Le marché peut également être résilié dans le cas d'inexactitude de la déclaration sur l'honneur du titulaire.

#### **Article 12 : Nantissement**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

1 – la liquidation des sommes dues par le Maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle OMFAM ;

2 – le fonctionnaire compétent chargé de fournir au titulaire du présent Marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou subrogation des renseignements et les états prévus à l'article 7 du Dahir du 28-08-1948 est Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle OMFAM.

En cas de nantissement du présent marché, la Mutuelle OMFAM délivrera au titulaire traitant sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché ; les frais de timbre de l'exemplaire et de la copie originale conservée par le Maître d'ouvrage sont à la charge du titulaire

#### **Article 13 : Domiciliation**

Le titulaire est tenu d'élire un domicile qu'il doit indiquer dans sa soumission ou de le faire connaître à la Mutuelle OMFAM dans un délai de quinze (15) jours, à partir de la notification qui lui a été faite. A défaut, par lui de remplir cette obligation, toutes les notifications qui se rattachent à sa société sont valables lorsqu'elles ont été faites au lieu désigné à cet effet par le Cahier des Prescriptions Spéciales.

#### **Article 14 : Règlement des contestations :**

Les litiges s'ils s'en produisent seront réglés à l'amiable entre les deux parties.

En cas d'impossibilité de règlement des litiges à l'amiable, ils seront soumis aux juridictions compétentes de Casablanca Anfa.

#### **Article 15 : Paiement des factures**

Le règlement des factures est effectué à 30 jours fin de mois ; le délai de paiement commence à courir à compter de la réception de la marchandise.

Les factures doivent être adressées en 4 exemplaires au bureau d'ordre au Siège De La Mutuelle OMFAM

#### **Article 16 : Prix du marché**

Le prix total avec toutes taxes comprises du présent marché est arrêté à la somme de : .....

.... (En chiffres et en lettres) conformément au bordereau des prix ci-après :

**La Mutuelle O.M.F.A.M :**

**LU ET ACCEPTE PAR :**

Casablanca le .....



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département de la logistique**  
**Service des Approvisionnements et Marchés**

### **III - CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

## **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET**

**IMPRIMES**

**LOT N°1 /CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (FOURNITURES INFORMATIQUE)**

Article N°	DESIGNATION	UNITEE	QUANTITEE DEMANDE	DELAI DE LIVRAISON
01	Toner HP CF280A original pour hp lasrjet pro 400 m401/425	UNITE	4	
02	Ruban Epson original LQ-590 C13S015337BA	UNITE	400	
03	Toner HP CF217A original Pour HP lasrjet pro M102/MFP M130	UNITE	10	
04	Toner Canon 725 original Pour I-Sensys LBP6000/6030 Series MF3010	UNITE	4	
05	Ruban Filme Cire 64mm X 74m Original Codex	UNITE	500	
06	Rouleau d'étiquettes thermique original codex	UNITE	500	
07	<b>Jeu</b> de Toner Original Canon 055 N, B, J et R Pour I-Sensys LBP660C/MF740C Series	UNITE	3	
08	Toner Original Canon 055 B Pour I-Sensys LBP660C/MF740C Series	UNITE	1	
09	<b>Jeu</b> de Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine 112 N C13T06C14A, 112 B C13T06C24A, 112 R C13T06C34A et 112 J C13T06C44A.	UNITE	20	
10	Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine 112 N C13T06C14A	UNITE	10	
11	<b>Jeu</b> Epson 101 N, 101 B101 J, 101 R - Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine	UNITE	10	
12	Epson 101 N - Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine (C13T03V14A)	UNITE	05	
13	Toner HP CF259A original pour HP Lasrjet pro M304 / M404 / MFP M428	UNITE	4	
14	Toner Original Brother TN1050 Noir	UNITE	3	
15	Toner original Sharp MX315GT pour imprimante Sharp MX-M266N, 316N, 356N	UNITE	1	
16	Unité Tambour/Drum 013R00670 pour Xerox WorkCentre 5021	UNITE	1	
17	TONER SHARP ORIGINAL MX238FT Noir pour Sharp AR-6020/6023/6026/6031	UNITE	2	
18	Toner Sharp BP FT 201	UNITE	2	

**LOT N°2 /CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (FOURNITURES DE BUREAU)**

Article N°	DESIGNATION	UNITEE	QUANTITEE DEMANDE	DELAI DE LIVRAISON
01	Agrafe 24/6 en métal galvanisé	Boite de 1000	1800	
02	Agrafeuse 24/6 à pince chromé robuste 30 feuilles	UNITE	120	
03	Dégrafeur métallique poignet en plastique	UNITE	30	
04	Correcteur Blanco stylo 10 ml	UNITE	30	
05	Calculatrice 10 chiffres marque reconnue moyen format	UNITE	15	
06	Cube note en couleur dim 9x9 cm	UNITE	120	
07	Registre arrivé cousu couverture en nuageux avec bande en toile	UNITE	10	
08	Registre départ cousu couverture en nuageux avec bande en toile	UNITE	10	

09	Registre GF couverture en toile raisin	UNITE	10	
10	Post-it 7 x7 cm diffèrent couleur	UNITE	50	
11	Boxe en plastique GF 13 mm diffèrent couleur	UNITE	50	
12	Corbeille à courrier en plastique rigide bonne qualité	UNITE	40	
13	Classeur a levier 32/28 avec perforatrice	UNITE	50	
14	Chemise cartonnées 180 grs 24x32 cm en 4 couleurs	Rame de 100	10	
15	Chemises kraft double dim 24x32	Rame de 100	50	
16	Chemise bull jaune double 50 grs 21X31 CM	Rame de 100	5	
17	Stylo à bille bleu cristal	UNITE	450	
18	Stylo à bille rouge cristal	UNITE	100	
19	Papier blanc laser 80 grs a4 indice de blancheur 169	Rame de 500	1000	
20	Tube de Colle stick 21 g	UNITE	80	
21	Scotch d'emballage 50mmx100m transparent	UNITE	200	
22	Scotch transparent PF 19x33 cm	UNITE	30	
23	Trombone N°4 galvanisé	Boite de 100	100	
24	Elastique en caoutchouc	Sachet de 350	350	
25	Rouleau file d'attente 80mm	UNITE	500	

**LOT N°3 /CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (LES IMPRIMES)**

Article N°	DESIGNATION	UNITEE	QUANTITEE DEMANDE	DELAI DE LIVRAISON
01	Enveloppe 21*27 en kraft 90 grs impression en noir	Rame de 250	30	
02	Enveloppe 23*31 en kraft 90 grs impression en noir	Rame de 250	50	
03	Enveloppe 28*41 en kraft 90 grs impression en noir	Rame de 250	10	
04	Bulletin de paie en papier continu 80 grs impression en vert	Rame de 500	6	
05	Papier historique blanc 80 grs vierge	Rame de 1000	5	
06	Fiche médico dentaire A4 NCR de 2 EXEMPLAIRES COLLAGE AU DOS	Bloc de 50	400	
07	Ordre de paiement CAAD A4 NCR de 2 EXEMPLAIRES COLLAGE AU DOS	Bloc de 50	100	
08	papier historique A4 80 GRS	Rame de 500	20	
09	Bulletin d'adhésion moins de 50 ans A4 2 COULEURS RECTO VERSO	Rame de 500	15	
10	Bulletin d'adhésion moins de 50 ans 1	Rame de 500	15	
11	Papier en tête MF	Rame de 500	30	



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département de la logistique**  
**Service des Approvisionnements et Marchés**

**IV – MODELE DES BORDEREAUX DES PRIX  
ET RECAPITULATIF GENERAL**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET**

**IMPRIMES**

**LOT N°1 FOURNITURES INFORMATIQUE BORDEREAU DU PRIX**

Article n°	Désignation des produits	Quantité	Marque	Conditionnement	Délai de livraison	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix Globale H.T
01	Toner HP CF280A original pour hp lasrjet pro 400 m401/425	4		UNITE				
02	Ruban Epson original LQ-590 C13S015337BA	400		UNITE				
03	Toner HP CF217A original Pour HP lasrjet pro M102/MFP M130	10		UNITE				
04	Toner Canon 725 original Pour I-Sensys LBP6000/6030 Series MF3010	4		UNITE				
05	Ruban Filme Cire 64mm X 74m Original Codex	500		UNITE				
06	Rouleau d'étiquettes thermique original codex	500		UNITE				
07	Jeu de Toner Original Canon 055 N, B, J et R Pour I-Sensys LBP660C/MF740C Series	3		UNITE				
08	Toner Original Canon 055 B Pour I-Sensys LBP660C/MF740C Series	1		UNITE				
09	Jeu de Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine 112 N C13T06C14A, 112 B C13T06C24A, 112 R C13T06C34A et 112 J C13T06C44A.	20		UNITE				
10	Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine 112 N C13T06C14A	10		UNITE				
11	Jeu Epson 101 N, 101 B101 J, 101 R - Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine	10		UNITE				
12	Epson 101 N – Bouteille d'encre Epson EcoTank d'origine (C13T03V14A)	05		UNITE				
13	Toner HP CF259A original pour HP Lasrjet pro M304 / M404 / MFP M428	4		UNITE				
14	Toner Original Brother TN1050 Noir	3		UNITE				
15	Toner original Sharp MX315GT pour imprimante Sharp MX-M266N, 316N, 356N	1		UNITE				
16	Unité Tambour/Drum 013R00670 pour Xerox WorkCentre 5021	1		UNITE				
17	TONER SHARP ORIGINAL MX238FT Noir pour Sharp AR-6020/6023/6026/6031	2		UNITE				
18	Toner Sharp BP FT 201	2		UNITE				
						<b>PRIX TOTAL H.T</b>		
						<b>MONTANT T.V.A 20%</b>		
						<b>MONTANT TTC</b>		

Le total général toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres) .....

**LOT N°2 FOURNITURES DE BUREAU BORDEREAU DU PRIX**

Article n°	Désignation des produits	Quantité	Marque	Conditionnement	Délai de livraison	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix Globale H.T
01	Agrafe 24/6 en métal galvanisé	1800		Boite de 1000				
02	Agrafeuse 24/6 à pince chromé robuste 30 feuilles	120		UNITE				
03	Déagrafeur métallique poignet en plastique	30		UNITE				
04	Correcteur Blanco stylo 10 ml	30		UNITE				
05	Calculatrice 10 chiffres marque reconnue moyen format	15		UNITE				
06	Cube note en couleur dim 9x9 cm	120		UNITE				
07	Registre arrivé cousu couverture en nuageux avec bande en toile	10		UNITE				
08	Registre départ cousu couverture en nuageux avec bande en toile	10		UNITE				
09	Registre GF couverture en toile raisin	10		UNITE				
10	Post-it 7 x7 cm différent couleur	50		UNITE				
11	Boxe en plastique GF 13 mm différent couleur	50		UNITE				
12	Corbeille à courrier en plastique rigide bonne qualité	40		UNITE				
13	Classeur a levier 32/28 avec perforatrice	50		UNITE				
14	Chemise cartonnées 180 grs 24x32 cm en 4 couleurs	10		Rame de 100				
15	Chemises kraft double dim 24x32	50		Rame de 100				
16	Chemise bull jaune double 50 grs 21X31 CM	5		Rame de 100				
17	Stylo à bille bleu cristal	450		UNITE				
18	Stylo à bille rouge cristal	100		UNITE				
19	Papier blanc laser 80 grs a4 indice de blancheur 169 marque	1000		Rame de 500				
20	Tube de Colle stick 21 g	80		UNITE				
21	Scotch d'emballage 50mmx100m transparent	200		UNITE				
22	Scotch transparent PF 19x33 cm	30		UNITE				
23	Trombone N°4 galvanisé	100		Boite de 100				
24	Elastique en caoutchouc	350		Sachet de 350				
25	Rouleau file d'attente 80mm	500		UNITE				
						<b>PRIX TOTAL H.T</b>		
						<b>MONTANT T.V.A 20%</b>		
						<b>MONTANT TTC</b>		

Le total général toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres) .....

**LOT N°3 LES IMPRIMES BORDEREAU DU PRIX**

<b>Article n°</b>	<b>Désignation des produits</b>	<b>Conditionnement</b>	<b>Quantité</b>	<b>Délai de livraison</b>	<b>Prix Unitaire H.T</b>	<b>Montant T.V.A</b>	<b>Prix Globale H.T</b>
01	Enveloppe 21*27 en kraft 90 grs impression en noir	Rame de 250	30				
02	Enveloppe 23*31 en kraft 90 grs impression en noir	Rame de 250	50				
03	Enveloppe 28*41 en kraft 90 grs impression en noir	Rame de 250	10				
04	Bulletin de paie en papier continu 80 grs impression en vert	Rame de 500	6				
05	Papier historique blanc 80 grs vierge	Rame de 1000	5				
06	Fiche médico dentaire A4 NCR de 2 EXEMPLAIRES COLLAGE AU DOS	Bloc de 50	400				
07	Ordre de paiement CAAD A4 NCR de 2 EXEMPLAIRES COLLAGE AU DOS	Bloc de 50	100				
08	papier historique A4 80 GRS	Rame de 500	20				
09	Bulletin d'adhésion moins de 50 ans A4 2 COULEURS RECTO VERSO	Rame de 500	15				
10	Bulletin d'adhésion moins de 50 ans 1	Rame de 500	15				
11	Papier en tête MF	Rame de 500	30				
<b>PRIX TOTAL H.T</b>							
<b>MONTANT T.V.A 20%</b>							
<b>MONTANT TTC</b>							

Le total général toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres) .....

.....



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département de la logistique**  
**Service des Approvisionnements et Marchés**

## **V - MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET**

**IMPRIMES**

## ACTE D'ENGAGEMENT

### A - Partie réservée à la Mutuelle OMFAM

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 01/2026.

#### **Objet du Marché :**

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement des services de la mutuelle **OMFAM** en fournitures informatiques, fournitures de bureau et imprimés en trois lots répartie en articles séparés dont leurs descriptions figurent à l'annexe intitulée Prescriptions Techniques, suite à l'appel d'offres ouvert n° 01/2026 du 12 Mai 2026, Il est établi en vertu des dispositions de l'article 12 et 13 du règlement de la mutuelle OMFAM.

### B - Partie réservée au concurrent

#### **a) Pour les personnes physiques**

Je, soussigné..... (prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....

Inscrit au registre du commerce de ..... (Localité) sous le numéro :

Numéro de patente : .....

#### **b) Pour les personnes morales**

Je, soussigné..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société) ;

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affiliée à la CNSS sous le n° : .....

Inscrite au registre du commerce de ..... (Localité) sous le numéro :

Numéro de patente : .....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1 – Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi (s) conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2 – m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquelles fais ressortie :

montant hors TVA : ..... (en lettre et en chiffres) ;

montant de la TVA : ..... (en lettre et en chiffres) ;

montant TVA comprise : ..... (en lettre et en chiffres) ;

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ..... (localité), sous le n° : .....

Fait à Casablanca le : .....  
(Signature et cachet du concurrent)



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département Logistique**  
**Service des Approvisionnements et des Marchés**

## **VI - MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET**

**IMPRIMES**

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

### **a) Pour les personnes physiques**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....

Inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro :  
.....

Numéro de patente : .....

### **b) Pour les personnes morales**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société) ;

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affiliée à la CNSS sous le n° : .....

Inscrite au registre du commerce de ..... (Localité) sous le numéro :  
.....

Numéro de patente : .....

### **DECLARE SUR L'HONNEUR**

1-m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les

Risques découlant de mon activité professionnelle ;

2- que je remplie les conditions prévues à l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM.

a) Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre L'exercice de mon activité ;

d) m'engage si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM.

c) m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption

de personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion

d) Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces, fournies dans son dossier de candidature sous peine de l'application des mesures coercitives prévues à l'article 75 ci-dessous.

**(Signature et cachet du concurrent)**



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département Logistique**  
**Service des Approvisionnements et des Marchés**

## **VII– AVIS AUX JOURNEAUX**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 01/2026.**

**RELATIF AUX FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET  
IMPRIMES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° : 01/2026  
(Séance Publique)  
RELATIF A L'ACHAT DE FOURNITURES INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU ET IMPRIMES  
AU PROFIT DE LA MUTUELLE OMFAM**

La Mutuelle "O.M.F.A.M" lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant objet l'Achat de fournitures informatique, fournitures de bureau et imprimés.

L'ouverture des plis aura lieu le Mardi **12 Mai 2026 à 10 heures** à l'annexe de la Mutuelle, sis à N° 113 Avenue Mes sultan, Etage 6, appartement N°11, CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Approvisionnement & des Marchés sis à N° 113 Avenue Mes sultan, Etage 6, appartement N°12, CASABLANCA.

Les cautionnements provisoires sont comme suit :

- **LOT n°1 Fournitures informatique CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH)**
- **LOT n°2 Fournitures de bureau CINQ MILLE DIRHAMS (5.000,00 DH)**
- **LOT n°3 Les imprimés TROIS MILLE DIRHAMS (3.000,00 DH)**

**L'estimation du coût de prestation établie par Mutuelle pour le Lot N°1 est de : (180.000,00 DH) CENT QUATRE-VINGT MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

**L'estimation du coût de prestation établie par Mutuelle pour le Lot N°2 est de : (120.000,00 DH) CENT VINGT MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

**L'estimation du coût de prestation établie par Mutuelle pour le Lot N°3 est de : (40.000,00 DH) QUARANTE MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel qu'approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM (Consultable au site web de la Mutuelle à l'adresse suivante : [www.omfam.org](http://www.omfam.org)). Rubriques appels d'offres

Les échantillons devront parvenir obligatoirement à la Mutuelle O.M.F.A.M au plus tard le Mardi **12 Mai 2026 à 10 heures**.

Les propositions devront parvenir à la Mutuelle O.M.F.A.M dans un pli fermé et cacheté contenant les trois enveloppes (1<sup>er</sup> comportant le Dossier Administratif et Technique ; 2<sup>ème</sup> comportant l'Offre Financière ; 3<sup>ème</sup> comportant l'Offre Technique) prévues dans le dossier d'appel d'offres et porter les indications suivantes :

Le numéro et l'objet de l'appel d'offres ;

Le nom et l'adresse du soumissionnaire ;

La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

La mention ***"ce pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance d'examen des offres"***.

**Les concurrents peuvent :**

Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre au Siège De La Mutuelle sis à 21, Rue Halab- Mers Sultan Casablanca;

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

Soit les remettre séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

## إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح

رقم: 01 / 2026

(جلسة عمومية)

الخاص بتزويد مصالح تعاقدية "أمفام" باللوازم المعلوماتية، المكتبية وبالمطبوعات

تعلن الهيآت التعاقدية لموظفي الإدارات والمصالح العمومية بالمغرب "أمفام" عن طلب عروض

الأثمان مفتوح يتعلق بتزويد مصالح تعاقدية "أمفام" باللوازم المعلوماتية , اللوازم المكتبية و بالمطبوعات .

سيتم فتح أظرفة طلب العروض يوم 12 مايو 2026 على الساعة العاشرة صباحاً (10h00) بملحق التعاقدية

الكائن ب 113 شارع مرس السلطان , الطابق السادس شقة رقم 11 ، الدار البيضاء .

يمكن سحب ملف طلب العروض من مصلحة التمويل والصفقات الكائنة ب 113 شارع مرس السلطان، الطابق

السادس شقة رقم 12 ، الدار البيضاء .

الضمان المؤقت محدد في:

- الحصة رقم 1 اللوازم المعلوماتية: خمسة آلاف (5.000,00) درهم .

كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاقدية أمفام بالنسبة للحصة رقم واحد بمبلغ مائة وثمانون ألف (180.000, 00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .

- الحصة رقم 2 اللوازم المكتبية: خمسة آلاف (5.000,00) درهم .

كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاقدية أمفام بالنسبة للحصة رقم اثنين بمبلغ مائة وعشرون ألف (120.000,00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .

- الحصة رقم 3 المطبوعات: ثلاثة آلاف (3.000,00) درهم .

كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاقدية أمفام بالنسبة للحصة رقم ثلاثة بمبلغ أربعون ألف (40.000,00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .

إن مضمون وكذا تقديم ملفات المتنافسين يجب أن يحترم المقترضيات المنصوص عليها في النظام المتعلق بتحديد شروط وأشكال إبرام صفقات تعاضدية أمفام المصادق عليه في الجمع العام السنوي المنعقد بتاريخ 31 مايو 2014 (يمكن تصفحه عبر الولوج إلى الموقع الإلكتروني للتعاضدية ([www.omfam.org](http://www.omfam.org)) خانة تنزيل طلبات العروض).

-تاريخ وضع العينات هو يوم 12 مايو 2026 على الساعة العاشرة صباحاً كآخر أجل.

يجب أن يوضع الملف الذي يقدمه كل متنافس إلى التعاضدية في ظرف مغلق ومختوم يحتوي على ثلاثة أظرفة (الأول يتضمن الملف الإداري ، والثاني يتضمن العرض المالي ، الثالث الملف التقني) كما هو مقرر في ملف طلب العروض ، يحمل ما يلي :

1. رقم وموضوع طلب العروض ؛

2. اسم وعنوان المتنافس ؛

3. تاريخ وساعة جلسة فتح الأظرفة ؛

4. التنبيه بأنه "لا يجب فتح الظرف إلا من طرف رئيس لجنة طلب العروض خلال جلسة فحص العروض"

ويمكن للمتنافسين :

إما إيداع أظرفتهم ، مقابل وصل ، في مكتب الضبط بالمقر الاجتماعي للتعاضدية الكائن بـ 21 زنقة حلب

، مرس السلطان ، الدار البيضاء ؛

إما إرسال أظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المشار إليه أعلاه ؛

إما تسليم أظرفتهم مباشرة إلى رئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.